

Le ramassage des encombrants :

Une prestation proposée et mise en œuvre, selon certains critères, par le Conseil d'Administration du CCAS d'Orval

Le ramassage des encombrants est proposé gratuitement aux bénéficiaires du service « Petits dépannages » : retraités, non retraités en situation de handicap, personnes en situation d'isolement (veuvage, séparation, ...), personnes seules avec ou sans enfant à charge à raison de 2 jours par an : au printemps et à l'automne.

Les dates retenues par la municipalité sont le :

- Jeudi 29 Novembre 2018,
- Jeudi 28 Mars 2019,
- Jeudi 28 Novembre 2019.

Les objets, dans la limite de 5 par foyer, sont à sortir sur le trottoir, la veille du passage des agents du service technique. Ne seront pas ramassés : le textile, les ordures ménagères, les déchets verts, les gravats, les produits dangereux et/ou amiantés, les solvants et leurs contenants. Les produits autorisés sont entr'autre: les meubles, la literie, les gros électroménagers, les cycles...

Les administrés désireux d'utiliser ce service, doivent s'inscrire auprès du secrétariat du CCAS.

Si des administrés sont en difficulté pour sortir les encombrants, les agents du service technique interviendront dans le cadre du service « Petits dépannages ». Leur temps de travail sera facturé selon le tarif en vigueur.